

DELIBERATION N° 89/04-01 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal, qui comprend 31 articles regroupés en 12 chapitres.

Celui-ci s'inspire directement des articles du Code des Communes relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et 4 abstentions :*

- décide d'approuver le règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal.